

Abivax annonce une modification de la composition de son Conseil d'administration

PARIS, France, 23 Décembre 2024 – 10:05 PM CET – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – Nasdaq – ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), société de biotechnologie en phase clinique axée sur le développement de thérapies exploitant les mécanismes de régulation naturels de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd’hui que le Dr Philippe Pouletty, représentant de Truffle Capital, a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2024. La décision du Dr Philippe Pouletty fait suite à sa récente nomination en tant que Président et Directeur Général intérimaire d'une société de biotechnologie spécialiste du recyclage des plastiques et cotée en bourse. Le Dr Pouletty, par ailleurs Directeur Général de Truffle Capital, a exercé le mandat de Président du Conseil d'administration d'Abivax depuis la création de la Société en décembre 2013 jusqu'en août 2022 et a depuis lors continué à siéger au Conseil d'administration.

Philippe Pouletty, MD, a déclaré : « C'est une grande fierté pour moi et pour Truffle Capital d'avoir fondé Abivax et d'avoir contribué au développement d'obefazimod depuis plus d'une décennie. Je reste convaincu qu'Abivax, dirigé par un Directeur Général, une équipe dirigeante et un Conseil d'administration expérimentés, a le potentiel d'apporter une solution dans un avenir proche à des centaines de milliers de patients souffrant de maladies inflammatoires sévères. Je prévois que Truffle Capital continue à soutenir Abivax en tant qu'actionnaire majeur à travers les prochaines étapes clés, y compris la publication en 2025 des données attendues de l'essai de Phase 3 ABTECT. »

Sylvie Grégoire, PharmD, Présidente du Conseil d'administration d'Abivax : « Au nom du Conseil d'administration d'Abivax, j'aimerais remercier Philippe pour ses nombreuses et importantes contributions à Abivax au cours des dernières années. En tant que fondateur et ancien Président du Conseil d'administration, le Dr Pouletty a joué un rôle essentiel en guidant la Société à la pointe de l'innovation thérapeutique, en particulier dans le développement de son principal candidat médicamenteux, obefazimod, qui fait actuellement l'objet d'essais cliniques de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique. Nous allons engager une recherche pour compléter la composition du Conseil d'administration en intégrant un candidat administrateur de premier plan, afin de contribuer à l'avancement du portefeuille de projets avancés d'Abivax dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI). »

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de moduler la réponse inflammatoire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, le candidat médicamenteux phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active.

Plus d'informations sur l'entreprise sont disponibles sur www.abivax.com. Suivez-nous sur LinkedIn et sur X, anciennement Twitter, @Abivax.

Contact :

Patrick Malloy
SVP, Relations investisseurs Abivax
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Déclarations Prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « continuer », « s'attendre à », « prospectif », « potentiel » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax, la disponibilité et le calendrier des données issues de ses essais cliniques, le soutien futur attendu de Truffle Capital à la Société, les intentions de la Société concernant sa recherche d'un nouveau membre du Conseil d'administration, et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans notre Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis le 5 avril 2024 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Les résultats actuels ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/CEI suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de carcinogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.